

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 122

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 190178

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Convention d'objectifs et de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement – Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 122

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 190178

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Convention d'objectifs et de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement – Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Conformément au plan de mandat prévu pour 2014/2020, la Ville de Saint-Étienne s'est engagée à soutenir le dynamisme et la diversité de la vie associative stéphanoise, en s'appuyant notamment sur les structures socio-culturelles de quartier.

La dynamique associative dans les quartiers doit s'adapter aux changements de la société. Pour cela, il est important de veiller à ce que chaque quartier dispose d'un équipement de proximité proposant des activités variées à tous les publics, et qu'une coordination existe entre les différentes structures présentes à cet échelon de la vie locale.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ligue de l'enseignement œuvrant dans le domaine de l'éducation populaire a pour mission de participer à l'éducation des citoyens. Porteuse des valeurs républicaines de solidarité et de laïcité, elle tend à fournir à tous le libre accès à l'éducation, à la culture et aux loisirs.

Elle intervient dans les domaines de l'éducation populaire en particulier sur les thématiques culturelles, sportives et d'éducation à la citoyenneté.

Elle met en place et initie un projet fédéral sur le département de la Loire, et plus particulièrement sur le territoire stéphanois dans l'accompagnement des amicales laïques qui lui sont fédérées.

□ **Contenu :**

La présente convention a pour objectif de préciser les partenariats mis en œuvre entre la Ville de Saint-Étienne et la Ligue, notamment pour l'accompagnement des amicales laïques stéphanoises de 2019 à 2020. La Ligue participera à la concertation concernant les bâtiments mis à disposition des amicales.

Durant les deux années de la convention, la Ligue accompagnera les amicales laïques stéphanoises à bâtir leur projet associatif, dans l'intérêt des habitants de leur territoire, et en s'attachant à développer les partenariats avec les autres acteurs associatifs et institutionnels.

La Ligue sera ainsi le principal interlocuteur de la Ville pour le secteur amicaliste stéphanois.

Par ailleurs, elle développera le projet de redynamisation du parc de Solaure, le rendant plus attractif pour les familles et les centres de loisirs.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention d'objectifs et de partenariat (2019-2020) à intervenir avec la Ligue de l'enseignement,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 46 voix pour, 3 voix contre, 8 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Fabienne PERRIN